ILS DÉNONCENT LA VIOLATION DE LA RÉGLEMENTATION

Les pharmaciens de Sétif optent pour la grève

Les pharmaciens d'officine de la wilaya de Sétif, affiliés au Syndicat national des pharmaciens d'officine (Snapo), ont déposé un préavis de grève de trois jours, prévue les 15, 16 et 17 septembre.

Cette décision, jugée comme ultime recours afin de protester contre les dernières décisions de la Direction de la santé et de la population de la wilaya de Sétif, a été prise conjointement par le Syndicat national des pharmaciens d'officine de Sétif et la Section ordinale des pharmaciens de Sétif (Sorp) lors de l'assemblée générale tenue le 10 septembre.

Les raisons principales de ce mouvement de grève sont liées aux décisions de la Direction de la santé et de la population de la wilaya de Sétif (DSP) qui consent à octroyer des agréments pour l'ouverture et l'installation de nouvelles officines privées, ainsi que l'affichage des listes des nouveaux pharmaciens, qui, selon les initiateurs de la grève, sont en totale contradiction avec la réglementation en vigueur.

Selon le président du bureau de wilaya de Sétif du Syndicat national des pharmaciens d'officine, M. Fayçal Abed, qui se trouve être également le président national du Snapo, «aucune suite n'a été réservée à nos doléances par les autorités locales, wali et directeur de la santé, on s'est retrouvés dans l'obligation de recourir à l'ultime solution qui nous reste, à savoir le mouvement de grève. On a réitéré notre disponibilité à travailler dans un cadre serein et dans le respect de la réglementation en vigueur. Octroyer de nouveaux agréments en violation des lois en vigueur mettra en péril l'existence même des pharmacies. L'ouverture d'une nouvelle pharmacie dépend du nombre d'habitants recensés dans la commune où elle va être située (numerus clausus). Le ratio initié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) est de l'ordre de 5 000 habitants par pharmacie, alors que pour la ville de Sétif, il est de 2 800 habitants par officine. On doit savoir qu'à Sétif-Ville, par exemple, il y a un surplus de 55 officines. Nous ne sommes contre personne mais en revanche pour l'application stricte de la réglementation».

Concernant le second point de la discorde, soit la décision d'attribution d'agréments aux nouveaux pharmaciens, le responsable du Snapo affirme que «la décision prise par le DSP est illégale et contraire à la réglementation. Supposons que la DSP veuille bien délivrer de nouveaux agréments et participer par la même occasion, selon ses déclarations, à créer des postes d'emploi pour les jeunes diplômés, alors pourquoi ne pas suivre la réglementation qui stipule de délivrer des agréments aux nouveaux pharmaciens (par ordre d'arrivée) inscrits sur le registre coté et paraphé existant au niveau de la Direction de la santé comme le stipule l'arrêté n°002 qui a été instauré par un décret. Au lieu de cela, le DSP a fait modifier les critères, en faisant valoir l'ancienneté du diplôme. Aussi, la liste des nouveaux pharmaciens a été confectionnée sur la base du copinage. Ainsi les quatre premiers portés sur cette liste étaient classés dans le registre ad hoc à la 700e place. Ils seront donc les premiers servis au détriment des centaines d'autres postulants qui attendent leur tour depuis déjà des années. Pour ce qui est de la commission chargée de la confection de ces listes, pour nous c'est une commission fantoche. Aucun représentant de l'ordre des pharmaciens n'a été convié à en faire partie, comme le stipule le règlement. Plus grave encore, certaines personnes qui n'ont rien à voir avec cette commission en ont fait partie», a-t-il affirmé.

A la fin, le Snapo et la Sorp se disent déterminés à prolonger, encore une fois, si nécessaire, de trois jours dans le cas où leur seule et unique revendication n'est pas prise en considération, qui est juste de faire appliquer la réglementation en vigueur.

Imed Sellami

INAUGURÉ LUNDI PAR AMAR GHOUL

Le tronçon El Meridj-Zighoud interdit aux poids lourds

Inauguré lundi dernier en grande pompe, par le ministre des Travaux publics, le tronçon de 27 km reliant El Meridj à Zighoud-Youcef a été interdit quelques heures seulement après son ouverture aux poids lourds. Pour expliquer cette décision, l'ANA a évoqué «une procédure de précaution liée à des impératifs sécuritaires».

La joie des usagers de la RN3, à destination de Skikda et Annaba qui poussaient, lundi, un ouf de soulagement après l'ouverture d'un tronçon de 27 km reliant El Meridj-Zighoud Youcef n'a été en fait que de courte durée. A peine ouvert à la circulation, et ce, seulement dans un seul sens, il a été interdit à la circulation pour les poids lourds. Une décision qui n'était pas sans susciter moult interrogations parmi les usagers de ce tronçon, notamment les poids lourds auxquels l'accès à la RN03 est interdit avant 19 heures, et ce, depuis l'Onama jusqu'à Hamma Bouziane.

Pour expliquer cette décision «inattendue et désobligeante», les responsables ont mis en avant des arguments peu convaincants. «C'est une mesure momentanée liée, notamment, à des impératifs sécuritaires», a indiqué hier la Direction régionale de l'Agence nationale des autoroutes. Selon l'ANA, la décision d'interdire aux poids lourds ce tronçon de l'autoroute Est-ouest a pour objectif «de préserver la vie des usagers».

Et de préciser encore que «le passage par le tunnel T1 des véhicules poids lourds transportant des produits explosifs ou inflammables pourrait constituer un danger pour la vie de ces derniers et les usagers de la route en général». Aussi, a-t-on argué, décision a été prise d'interdire la route aux poids lourds et ce, le temps de s'adapter à cette nouvelle situation.

Pourtant, le ministre des Travaux publics, qui inaugurait ce tronçon lundi, a affirmé que «le tronçon est sûr et répond aux normes internationales en matière de sécurité, notamment pour ce qui est du tunnel T1 long de 1 990 mètres».

Amar Ghoul, qui a salué le travail de la Direction de la Protection civile, laquelle, a-t-il affirmé, a donné son feu vert pour l'exploitation du tunel, équipé d'énormes ventilateurs pour les besoins d'évacuation de la fumée d'échappement, a même annoncé que ce tronçon sera ouvert à la circulation dans les deux sens et ce, le temps (trois semaines) que les travaux de la deuxième voie soient achevés.

Farid Benzaïd

EL TARF

Une rentrée sous de bons auspices

Une fois n'est pas coutume, la rentrée scolaire dans la wilaya n'a pas connu de quiproquos ou d'insuffisances notables.

Le wali d'El Tarf, Ahmed Maâbed, qui a présidé une cérémonie officielle, dimanche dernier, pour le coup d'entame de l'année scolaire 2013-2014 au niveau du CEM Abbes sis au centre ville d'El Tarf, a insisté sur les moyens déployés par l'Etat pour une prise en charge pédagogique complète des élèves lors de leur cursus scolaire tout en les exhortant à fournir plus d'efforts et de rigueur dans l'accumulation des connaissances dispensées.

Accompagné des responsables locaux et de la directrice de l'éducation, le premier homme de la wilaya a procédé à l'inauguration de la demi-pension du nouveau CEM Riel Drissi de la commune de Zitouna d'une capacité de 200 repas par jour et qui a coûté au Trésor public le montant de 2 milliards de centimes. Lors de cette halte, le wali a insisté sur l'entretien périodique et régulier de cette infrastructure tout en utilisant le budget de fonctionnement d'une manière rationnelle pour parer à tous les imprévus concernant les retouches qu'il faudrait à chaque fois apporter afin de préserver l'intégrité de l'infrastructure scolaire. «Aussi, le cahier des charges des projets scolaires intégrera-t-il la prise en charge du chauffage central et des fourneaux», a-martelé Ahmed Maâbed.

Il instruira par ailleurs le représentant de la Dlep (direction du logement et des équipements publics) pour achever les logements d'astreinte du CEM dans les meilleurs délais ainsi que tous les autres logements se trouvant dans le même cas de figure.

La délégation inspectera le nouveau lycée d'El Kala en cours de réalisation où le wali intimera l'ordre aux responsables de la Dlep de lui fournir les plannings hebdomadaires des 6 lycées en cours de réalisation à travers le territoire de la wilaya et qui devront être achevés avant la fin de l'année, soit le 23 décembre prochain.

Au niveau de l'ex-lycée technique de la même ville, il procédera à l'inauguration d'une salle d'informatique et instruira d'un coté les responsables de la Dlep pour réaliser une salle de sport, le tapis de la route de l'accès principal et un parking, et le directeur de wilaya de l'hydraulique pour engager une étude afin de parer à la déferlante des eaux qui dévalent sur le lycée lors des crues et enfin visitera le CEM Djeffal Torki où il insistera pour la réfection des urinoirs dans les meilleurs délais.

Au niveau, de la commune du lac des oiseaux la délégation inaugurera deux classes d'extension de l'école primaire Haouli Med et de même dans la localité de Kbouda sis dans la commune de Ben M'hidi.

Daoud Allam

AÏN EL ASSEL

Le scandale de la station d'enrobés

C'est grâce aux multiples protestations des citoyens et par articles de presse interposés que les autorités locales ont, enfin, décidé d'agir, hier, en réclamant de l'entreprise privée de travaux routiers en charge du dédoublement du tronçon de la RN 44, par le biais de la Direction de l'environnement, un dossier exhaustif sur la station d'enrobés qui juxtapose le cimetière des martyrs de la commune d'Aïn El Assel, et ce, malheureusement, devant le mutisme complice de la Direction des moudjahidine ainsi que l'organisation de ces derniers. Selon des sources concordantes, l'entreprise ne dispose que d'une autorisation provisoire délivrée par la Direction des domaines dans le cadre de l'investissement dans le créneau des stations d'enrobés. «C'est un sacrilège et une atteinte à la mémoire de nos chouhada. Les citoyens, toutes tendances politiques confondues, devraient manifester leur mécontentement et leur désapprobation face à cette profanation manifeste de notre mémoire collective», ont indiqué des citoyens indignés de la commune en question.

Dans le même sillage, nous apprenons que le ministère des Moudjahidine a dépêché, dimanche dernier, une commission d'enquête pour constater de visu «le crime commis sur le cimetière, transformé, par ailleurs, en dépotoir pour détritus et fumées de la station d'enrobés».N'empêche que les complicités sont multiples à tous les niveaux.

D. A.

INONDATIONS À OUM-EL-BOUAGHI

Des citoyens protestent contre les lenteurs des opérations de secours

De sources sûres, nous avons appris que les véhicules de la Protection civile ont fait l'objet d'une attaque par des projectiles perpétrée par des citoyens au niveau du bourg Fourchi, sur la RN n° 3, reliant Aïn M'lila à Batna. Cet incident rarissime a eu lieu, avant hier, pendant les violentes pluies qui se sont abattues sur la région, les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de Aïn M'lila qui ont accouru pour porter assistance aux citoyens ont éprouvé d'énormes difficultés pour rejoindre les lieux des inondations. Les routes menant vers les lieux des inondations étaient totalement obstruées empêchant le passage des ambulances de la Protection civile, ce qui les a obligés à subir un retard pour être au rendez-vous, à l'arrivée sur place, les éléments de la Protection civile ont été surpris par des projectiles de toutes sortes lancés par les citoyens.

Cette situation a encore compliqué les choses, car à ce moment, un véhicule avec des passagers à son bord se trouvait au milieu des crues et n'a pu être dégagé que grâce au courage et au dévouement des agents de la Protection civile qui ont résisté aux hostilités de quelques mécontents. Enfin, la sagesse a pris le dessus et les choses se sont améliorées par la suite, heureusement que, hormis quelques dégâts et des routes coupées, il n'y a pas eu de victimes humaines.

M. C.

GUELMA

Arrestation du présumé escroc de Skikda

Les éléments de la police judiciaire de la wilaya de Guelma ont interpellé cette semaine un individu, âgé de 41 ans, résidant dans la ville de Skikda, pour escroquerie et usage de faux.

L'homme se faisait passer pour un haut cadre de l'Etat. Il a promis à un sexagénaire habitant Guelma, un logement social, tout en réussissant, au bout du compte, à lui soutirer la somme de 295 000 dinars. Après plainte de la victime, le mis en cause a été arrêté. Le prévenu a été placé en détention provisoire par le magistrat instructeur près le tribunal de Guelma en attendant les suites de l'enquête.

Les chefs d'inculpation retenus contre lui sont faux et usage de faux, escroquerie, fausse représentation, et falsification de documents officiels.

N. Guergour